

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2010**

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18H30

Monsieur Jérôme CAHUZAC, maire, en assure la présidence

*Monsieur Ali BAFFOU, conseiller municipal, est désigné secrétaire de séance*

*Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.*

Etaient présents : MM & Mmes. ASPERTI-BAFFOU-BEGHIN-BELAN-BREMONT-CAHUZAC-CALVET-CASSANY-CATARINO-CAUBET-CHAMBON-COUTURE-COUZINEAU-DAVELU CHAVIN-DELLEA-DUBOIS-DULAURIER-DUPUY-FRANCOU-GRANERI-LACOUÉ-LHEZ BOUSQUET-MARCHAND-MOURGUES-PAGIN-REFOUVELET-REGNIER-RIEU-SOUBIRAN-TRANCHARD.

Etaient représentés : Mme ALBINET par M CAUBET-Mme SAISSET par M ASPERTI-M UNANUE par M CAHUZAC-M ZAFAR par Mme BEGHIN.

Etait absent : M. VERNET.

M le maire rend compte des décisions prises en vertu des articles L.2122.22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales :

N°1 : Décide d'accepter en recettes le produit « stage » dans la régie de recettes du théâtre municipal

N°2 : Décide de refinancer le capital restant dû de deux contrats de prêt pour un montant global de 7 888 577 € contracté auprès de DEXIA Crédit Local par un emprunt à taux fixe

N°3 : Décide de signer un contrat de location pour l'emplacement de parking n°19 situé en sous-sol de l'école Jean Jaurès, 5 et 7, avenue de Lattre de Tassigny au profit de M. Méric à compter du 1/02/2010, pour une durée de 1 an renouvelable

N°4 : Décide de passer un contrat avec la compagnie « La Petite Fabrique », afin de proposer un spectacle pour enfants en février 2010, au Musée de Gajac

N°5 : Décide de passer une convention de formation « Pratique des techniques d'intervention de Police et du self défense » au profit des agents de la police municipale, organisée par M. Christophe Dastix, formateur, du 11/01 au 20/12/2010

N°6 : Décide de passer une convention de formation « Pratique du Jujitsu et du Self défense » au profit des agents de la police municipale, organisée par M. Thierry Berle, formateur, du 11/01 au 20/12/2010

N°7 : Décide de passer une convention de formation « Entretien annuel d'activité – évaluation / technique de communication et technique de management » au profit des agents des Directions des Affaires Culturelles et des Services à la Population, organisée par EPI-Conseil, durant l'année 2010

N°8 : Décide de passer une convention de formation « Encadrement de proximité » au profit des agents communaux, organisée par M. Philippe Renaud de DEXIA DS Formation, durant l'année 2010

N°9 : Décide de signer un avenant à la convention de mise à disposition du théâtre Georges Leygues au profit de l'association « Les Amis de la Danse », le 6/02/2010

N°10 : Décide de passer une convention avec Radio 4 concernant la diffusion d'une émission « Vivre à Villeneuve »

N°11 : Décide de passer une convention avec l'association « Art Vivant » afin de fixer les conditions de participation aux ateliers d'animation lors des vacances de février : du 22/02 au 6/03/2010

N°12 : Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à M. Stéphane Thouin, Architecte en chef des Monuments Historiques et la mission de vérificateur à M. Dominique Légli, Vérificateur des Monuments Historiques, relatif aux travaux d'achèvement de restauration intérieure et aux bâtiments annexes de la Chapelle des Pénitents Blancs

N°13 : Décide de signer les pièces nécessaires au marché de maîtrise d'oeuvre attribué à M. Stéphane Thouin, Architecte DPLG, mandataire et à M. Bernard Gelly, co-traitant, pour l'achèvement de restauration de la Chapelle des Pénitents Blancs

N°14 : Décide de donner aux producteurs et commerçants du marché biologique la possibilité d'un abonnement annuel pour le paiement des droits de place

Avant de passer à l'examen de l'ordre d'un jour, Monsieur le Maire propose l'inscription d'une affaire supplémentaire : **ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 À L'ASSOCIATION SAINT-ROCH-SAINT FIACRE.** Cette proposition est adoptée à l'unanimité, 34 voix.

## **Examen de l'ordre du jour**

**Objet : BUDGET COMMUNAL ZONES INDUSTRIELLES / DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Considérant** la particularité du Budget Zones Industrielles voté à l'article,

**Considérant** qu'au regard de l'insuffisance de crédits inscrits au compte 63512, il est nécessaire de remédier à cette situation en l'abondant par divers virements de crédit provenant des comptes 6135 et 6188,

**Considérant** ainsi, que la décision modificative n°3 / Zones Industrielles appelle les commentaires suivants :

**Sur le budget annexe Zones Industrielles, en fonctionnement,**

- Chapitre 011 : Virement de crédits du compte 6135 « locations mobilières » (- 976,63€) et du compte 6188 « autres frais divers » (- 716,23€) vers le compte 63512 « Taxe Foncière » (+ 1692,36€)

Tels sont les éléments qui ressortent de la DM3 Zones Industrielles.

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver la décision modificative n°3 du budget annexe Zones Industrielles 2009.

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

### **Introduction**

---

Chers collègues,

Exercice obligatoire et légitime pour toute collectivité locale, le débat d'orientation budgétaire permet aux élus de faire le point sur l'évolution des finances communales au cours des dernières années avant de décider des choix à venir.

Ainsi dans le cadre de cet exposé, je me permettrai de revenir plus en détail sur l'analyse rétrospective des finances communales.

Néanmoins, quelques grands enseignements méritent d'être gardés en mémoire :

- la situation financière de notre collectivité reste saine, comme l'atteste l'évolution de la solvabilité communale.
- à taux de fiscalité maintenus, dans un contexte économique et budgétaire plus

contraint, il est impératif de veiller à l'évolution de nos charges à caractère général (chapitre 011) et aux charges de personnel (chapitre 012) afin de préserver des marges de manœuvre significatives pour financer nos projets.

Aussi, pour 2010, il nous faudra plus que jamais faire des choix, et arbitrer le plus raisonnablement possible nos investissements.

Enfin, les orientations du budget 2010, dont nous allons débattre ensemble, restent fondées sur les  
n° 13 – suite -

quatre piliers qui ont toujours inspiré l'action de la municipalité : contenir la pression fiscale, ce qui fut fait une fois apurées les dettes et impayés divers mais très lourds contractés ou dus par la Ville avant 2001 ; maîtriser les finances communales et l'endettement ; évaluer et optimiser chaque dépense ; respecter notre programme d'investissement et de service à la population.

Je vous propose maintenant d'aborder rapidement le contexte financier dans lequel l'année 2010 s'annonce pour les collectivités locales puis d'examiner ensuite les principaux éléments constitutifs du budget de la Ville pour l'exercice budgétaire à venir.

## **POINT SUR LE CONTEXTE INTERNATIONAL**

---

L'année 2009 se sera terminée sur de multiples paradoxes : sortie de la pire récession de l'après-guerre avec de grands pays émergents connaissant une très forte croissance et des zones développées fragilisées par des finances publiques dégradées, l'absence de croissance, dont les entreprises n'investissent pas du fait d'une sous utilisation de leurs capacités de production et des mesures de relance qui arrivent à leur terme ce qui compromet la consommation des ménages.

Les prévisions de croissance pour 2010 sont légèrement relevées mais pourraient être inférieures aux hypothèses avancées par le gouvernement, avec toujours la perspective d'un affaiblissement de l'activité mi-2010 (fin de la reconstitution des stocks et des soutiens publics, moindre consommation...).

Aux **Etats-Unis**, la faiblesse persistante des indicateurs de confiance des ménages fait craindre un affaiblissement de leur consommation d'autant que les signes de redressement du marché immobilier restent incertains et que l'emploi n'est pas encore stabilisé (10,1% en octobre à 9,7% en janvier).

En **Europe**, les signes de ralentissement de la croissance se multiplient notamment en Allemagne (arrêt dans la progression des indicateurs de conjoncture, faiblesse des nouvelles commandes industrielles, baisse des ventes au détail). La croissance moyenne de la zone Euro serait de 0,7% cette année. Or la France a eu, chaque année depuis 2002 une croissance inférieure à la moyenne de la zone Euro.

L'euro continue donc de s'affaiblir par rapport au dollar, affaiblissement qui n'est pas la conséquence de l'état réel des économies Nord américaines et Européennes mais plutôt de phénomènes spéculatifs que les États s'avèrent incapables de prévenir. Cet affaiblissement est probablement une bonne chose pour les entreprises exportatrices. C'est en revanche très inquiétant pour le pouvoir d'achat des ménages car la facture pétrolière en sera enchériée d'autant.

Au **Japon** l'économie reste tirée par une forte demande asiatique.

Cependant, la consommation qui a pu résister en 2009, grâce aux mesures de soutien, va être

affectée par la régression accélérée des salaires.

Dans les **pays émergents**, l'activité est toujours aussi frénétique en Chine et s'amplifie en Inde et au Brésil, les obligeant à restreindre leur plan de relance. Pour 2010, un regard particulier doit continuer d'être porté sur le marché des matières premières.

## POINT SUR LE CONTEXTE NATIONAL

---

Le **déficit public** va atteindre deux ans de suite un niveau jamais connu sous la Vème République, éclipsant le record de 6,4% établi lors de la récession de 1993, et s'éloignera durablement de la limite européenne de 3%. La France connaîtra un déficit public de 8,2% en 2010 après 7,9% en 2009. Dans le même temps, l'Allemagne va considérablement réduire le sien.

Il faut souligner que la situation des comptes publics s'est dégradée avant même que la crise n'apparaisse. La Cour des Comptes vient de l'établir clairement : on assiste à une accélération de la dégradation des déficits depuis 2007. Ainsi, le déficit de l'Etat s'est-il aggravé en 2007, seule la Grèce est dans la même situation que nous cette année là, alors que la croissance était de 2,3%. Il a ensuite augmenté de 26% en 2008 alors que la crise n'a éclaté qu'au dernier trimestre avec la faillite d'une grande banque américaine.

Ainsi, le déficit aura plus que doublé en 2009 pour atteindre **8,2% du produit intérieur**.

Le déficit budgétaire de l'Etat sera d'environ 150 milliards d'euros en 2010, après 139 milliards en 2009.

La **dette** devrait représenter **80% du PIB** fin 2010.

En 2007, la France aurait pu prendre « le chemin d'un remboursement de sa dette ». Elle ne l'a pas fait et est devenue le **quatrième Etat le plus endetté** de la zone euro par rapport à son PIB alors qu'elle se situait au 8ème rang en 2004.

Ainsi, le gouvernement prévoit qu'elle atteindra 1 254 milliards d'euros fin 2010, soit 113 milliards de plus qu'en 2009 et 237 milliards de plus qu'en 2008. Au cours de ces deux ans, la dette aura ainsi augmenté davantage en volume qu'entre 2002 et 2007.

La Cour des Comptes a ainsi évoqué le risque d'un emballement de la dette, qui pourrait atteindre 100 % du PIB en 2013.

D'autres composantes du déficit public devraient également se détériorer, comme le déficit de la Sécurité Sociale qui atteindra 30 milliards d'euros en 2010 après 24 milliards en 2009.

Enfin dernier élément à terme « inquiétant » : la suppression de la **taxe professionnelle comporte un coût intégralement financé par l'emprunt : 12 milliards d'euros en 2010 et 6 milliards les années suivantes.**

La perte de recettes pour les collectivités est compensée par l'Etat en 2010. L'incertitude prévaut pour les années suivantes au point que le gouvernement a dû accepter un rendez-vous avec le parlement pour faire le point en juin 2010.

## POINT SUR LA LOI DE FINANCES 2010

Pour bâtir son budget 2010, l'État s'est fondé, en autres, sur les hypothèses suivantes :

### Les principaux éléments de cadrage économique

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)	2 008	2009	2010
<b>Environnement international</b>			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis	0,4	-2,7	1,1
Taux de croissance du PIB dans la zone euro	0,7	-4,1	0,2
Taux de croissance du PIB en Allemagne	1	-5,1	0,8
Prix à la consommation dans la zone euro	3,3	0,3	0,9
Prix du baril de Brent (en \$)	97,2	62,1	75
Taux de change euro/dollar	1,47	1,39	1,45
<b>Économie française</b>			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	1 950	1 932	1 970
Variation en volume (en %)	0,4	-2,25	0,75
Variation en valeur (en %)	2,9	-0,9	2
Pouvoir d'achat du revenu disponible (1)	0,6	1,5	1
Dépenses de consommation des ménages	1	0,6	0,8
Investissement des entreprises	2,6	-7,9	0,6
Exportations	-0,2	-11,4	2,6
Importations	0,8	-8,8	3,4
Prix à la consommation			
> Prix hors tabac (moyenne annuelle)	2,8	0,4	1,2
> Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,8	0,4	1,2
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-55,5	-47,6	-47,8
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) 2	-3,4	-8,2	-8,5

Nous notons ici que l'hypothèse d'inflation de 1.2 % est sensiblement différente d'après le FMI (0.9% au 10/09), ou d'après l'Insee (1.5%).

Concernant le PIB 2009, son montant est remis en cause par bon nombre d'économistes et pourrait plutôt tourner autour de 1920. Là aussi, on peut douter de la véracité du chiffre avancé pour le PIB 2010.

### La LOF 2010

#### Loi de finances 2010, ce qu'il faut retenir

Dans un contexte qu'il faut bien qualifier de morose, mais avec l'espoir d'une sortie de crise progressive, les collectivités auront exceptionnellement cette année et en 2011 la possibilité d'adopter leurs budgets primitifs jusqu'au 15 avril de l'année en cours.

Le Comité des Finances Locales (CFL) s'est réuni début février pour procéder à la répartition des masses de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de 2010 et pour constater, avec

retard, l'évolution de la répartition des amendes de police pour 2009.

Avec la prise en compte des résultats du dernier recensement, des nouvelles résidences secondaires pour la « population DGF » et l'existence d'innombrables mécanismes obligatoires de garanties, les membres du Comité disposaient d'une marge de manoeuvre infime.

Avec une norme d'évolution des **dotations de l'État** fixée à + **0,6 %**, le secteur local ne pourra pas tabler sur une évolution acceptable de ses recettes de fonctionnement.

La part de la **dotation forfaitaire** correspondant au complément de garantie **reculera** d'ailleurs de **3,5 %** contre - 2 % l'an passé.

La revalorisation des **valeurs locatives foncières** se situera tout de même à + **1,2 %** pour les bases ménages.

### **Reforme de la Taxe Professionnelle**

Mesure la plus importante, décidée à l'occasion de l'adoption de la loi de finances pour 2010 (art. 2), le remplacement de la taxe professionnelle par la **Contribution Economique Territoriale** (CET plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée) est désormais effectif, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** (CVAE).

Le principe de rendez-vous législatifs qui instaurent un réexamen en plusieurs étapes de la répartition des impôts entre niveaux de collectivités est également prévu : premier rapport avant juin et premier texte prévu en juillet 2010 (art. 43 A).

Sans revenir en détail sur la décomposition de l'assiette fiscale retenue pour la CVAE et les différents mécanismes de dégrèvement et de plafonnement applicables aux plus petites et plus grandes entreprises, le principe d'un taux par paliers, évoluant jusqu'à 1,5% de la valeur ajoutée, est retenu pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros.

Parmi les modifications apportées après la commission mixte paritaire de décembre, il est à souligner qu'au niveau du bloc communal (Communes et EPCI), la CVAE nationale sera calculée sur la base de la valeur ajoutée des entreprises de la commune imposables à la CVAE.

La valeur ajoutée est déterminée dans la commune où l'entreprise dispose de locaux, au prorata des effectifs salariés.

Sur ces questions épineuses de répartition de la CVAE sur les territoires, de nombreuses mesures réglementaires restent néanmoins à prendre.

Le bloc communal recevra au titre de l'année 2010, en lieu et place du produit de la taxe professionnelle, une compensation relais. Celle-ci est égale au plus élevé des deux montants suivants : le produit de TP 2010 (bases fictives 2010 x taux de l'année 2008 majoré de 1 %) ou bien le produit de TP perçu en 2009.

### **FCTVA**

La Loi de Finances pour 2010 prévoit également (art. 13 quater et quinquies) d'une part un assouplissement pour l'avance remboursable au titre du FCTVA : pour 2009 sont pris en compte la moyenne des dépenses d'équipement mandatées par les collectivités, ainsi que les restes à réaliser sur ces dépenses d'équipement intervenus au cours de l'exercice.

D'autre part, pour 2010, le dispositif qui avait été mis en place en 2009 (auquel notre Commune n'a pas souhaité adhérer) est également reconduit pour les collectivités qui investissent davantage que la moyenne des dépenses d'équipement 2005 à 2008.

## Taxe Carbone : Décision du Conseil Constitutionnel

Le Conseil Constitutionnel qui avait été saisi sur un certain nombre de disposition de la loi de finances pour 2010 a censuré la taxe carbone.

L'institution a en effet jugé que « l'importance des exemptions totales de contribution carbone étaient contraires à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et créaient une rupture d'égalité devant les charges publiques ».

Une nouvelle « contribution carbone » doit cependant être remise sur le métier parlementaire et entrer en vigueur le 1er juillet 2010.

## POINT SUR LE CONTEXTE LOCAL

---

Dans le cadre de notre débat, nous présentons ici la situation succincte des comptes de notre collectivité arrêtés au 31 décembre 2009 et comparée aux données des années précédentes.

Les données 2009 figurant dans cette note ne sont pas définitives : des opérations relatives à cet exercice peuvent encore être comptabilisées par le Trésor Public.

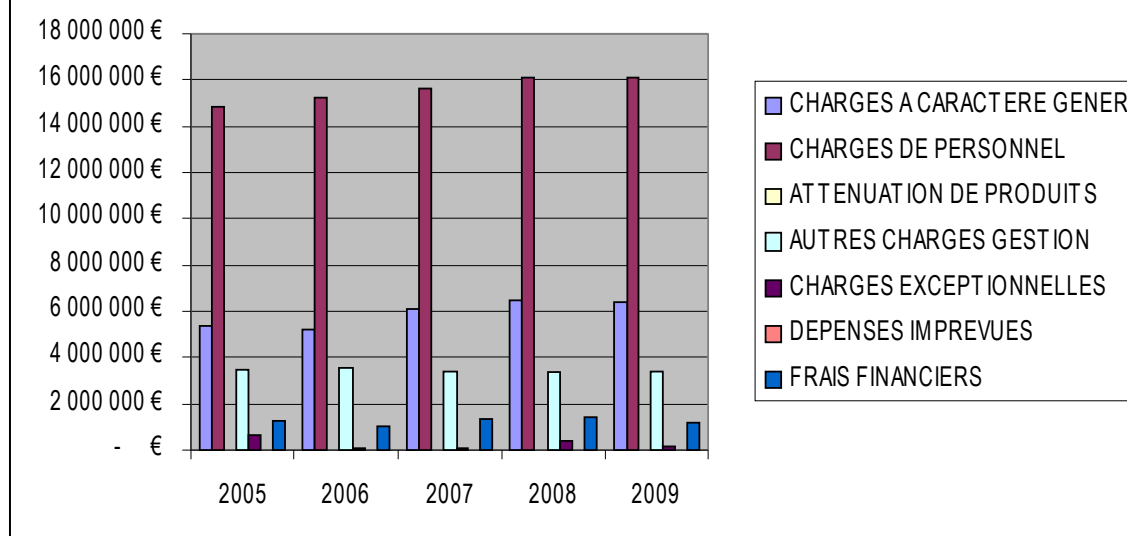
## La Section de Fonctionnement

---

### Les Dépenses

Dépenses Réelles de Fonctionnement						
Ch ap	Libellés	2005	2006	2007	2008	2009
011	CHARGES A CARACTERE GENER	5 357 626 €	5 184 039 €	6 118 009 €	6 488 150 €	6 417 710 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 822 222 €	15 252 368 €	15 610 675 €	16 068 605 €	16 123 193 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
65	AUTRES CHARGES GESTION	3 502 336 €	3 560 834 €	3 386 738 €	3 298 200 €	3 407 961 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	562 324 €	52 657 €	98 852 €	397 924 €	179 353 €
022	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Tot al</b>		<b>24 246 008 €</b>	<b>24 051 398 €</b>	<b>25 215 773 €</b>	<b>26 254 379 €</b>	<b>26 129 717 €</b>
	évolution	7%	-1%	5%	4%	0%
<b>66</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>1 300 749 €</b>	<b>1 057 052 €</b>	<b>1 336 820 €</b>	<b>1 453 431 €</b>	<b>1 221 795 €</b>
		<b>25 546</b>	<b>25 108</b>	<b>26 552</b>	<b>27 707</b>	<b>27 351</b>
<b>TOTAL DES DRF</b>		<b>758 €</b>	<b>450 €</b>	<b>594 €</b>	<b>810 €</b>	<b>512 €</b>
	évolution	6%	-2%	6%	4%	-1%

## Evolution des Dépenses de Fonctionnement



Au 31 décembre 2009, les **charges de fonctionnement**, qui progressent pour toutes les catégories de collectivités (+1,9%), restent atones pour la Ville de Villeneuve sur Lot, marquant même une légère baisse si on y inclut la charge de la dette (-1%).

### Intérêts de la Dette

Ils devraient diminuer en 2010 comme la tendance actuelle de baisse des taux semble le laisser présager, tout au moins jusqu'à mi-année.

### Les Frais de Personnel

Ils marquent également le pas avec une **croissance à 0%** en 2009.

Ils devraient progresser de l'ordre de 3% en 2010, cette évolution est liée à l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et aux revalorisations du point d'indice.

	2005	2006	2007	2008	2009	Strate 2009
<b>Dépenses de Personnel /DRF</b>	58,02%	60,75%	58,79%	57,99%	58,95%	56,70%

### Les Subventions versées

Le montant des diverses **subventions** reste lui aussi **équivalent** à l'enveloppe **2008**.

Le montant des subventions allouées pour 2010 est actuellement en cours d'arbitrage et devrait correspondre sensiblement au montant 2009.

Les Subventions versées						
Article	Compte	2005	2006	2007	2008	2009
657	SUBV.FONCT.ASSOCIA	699	762	664	743	747
4	T.ET PRIVES	350 €	776 €	115 €	664 €	812 €
	évolution	0%	9%	-13%	12%	1%

Considérant le contexte économique à venir, les subventions CCAS devraient être de l'ordre de 1 180 000 € soit sensiblement le niveau de 2006-2007.

CCAS						
Article	Compte	2005	2006	2007	2008	2009
6573	CCAS & CAISSE DES	1 155	1 205	1 205	995	1 002
62	ECOLEES	718 €	378 €	718 €	718 €	018 €
	évolution	40%	4%	0%	-17%	1%

### La Section de Fonctionnement

### Les Recettes

Bases	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Prév. 2010
TH	22 412 078	23 701 373	24 706 032	25 279 671	26 609 000	1,2%	26 928 308
TFB	21 103 343	21 645 875	22 373 108	23 560 039	24 398 000	1,2%	24 690 776
TFNB	387 072	323 397	340 040	352 146	354 100	1,2%	358 349
<b>Taux</b>							
TH	16,78%	17,20%	17,46%	17,46%	17,90%	0%	17,90%
TFB	36,10%	37,00%	37,55%	37,55%	38,49%	0%	38,49%
TFNB	120,70%	123,72%	125,57%	125,57%	128,72%	0%	128,72%
<b>Produits</b>							
TH	3 760 747	4 076 636	4 313 673	4 413 831	4 763 011		4 820 167
TFB	7 618 307	8 008 974	8 401 102	8 846 795	9 390 790		9 503 480
TFNB	467 196	400 107	426 988	442 190	455 798		461 267
<b>Total Produits Théoriques</b>	<b>11 846 249</b>	<b>12 485 717</b>	<b>13 141 763</b>	<b>13 702 815</b>	<b>14 609 599</b>		<b>14 784 914</b>
<b>7311-CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>11 923 591 €</b>	<b>12 507 962 €</b>	<b>13 183 379 €</b>	<b>13 804 742 €</b>	<b>14 637 466 €</b>		
	6%	5%	5%	5%	6%		1,01%

### La fiscalité et les dotations

Les bases de fiscalité directes seront revalorisées de 1,2% en 2010 contre 2,5% en 2009.

Les taux votés par la Ville ne devraient pas varier en 2010, il est donc important de préciser à la population que si les impôts ont augmenté en 2009 et continuent d'augmenter en 2010, ce n'est pas le fait de décisions des élus de Villeneuve.

Dans ce même domaine de la fiscalité directe se trouve une part de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) que la CCGV reverse à la Ville.

Dans le cadre de la disparition de la TP en 2010, on peut légitimement s'interroger sur l'évolution de la part reversée par la CCGV au budget communal.

Pour 2010, les pertes engendrées par la réforme seront compensées par l'État mais les différents projets qui ont été annoncés par le gouvernement inquiètent la majorité des élus qui craignent une diminution notable de leurs recettes dès 2011. Pour les intercommunalités, comme la CCGV, qui avaient fondé une large part de leur développement, comme l'État les y encourageait, sur le concept de TPU (un impôt considéré comme une ressource très dynamique), la suppression de la TP aura des effets non-négligeables.

<b>Compensation de la part de l'Etat</b>						
<b>Article</b>	<b>Libellés</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
74835	TAXE D'HABITATION	676 054 €	683 259 €	704 250 €	700 540 €	720 720 €
74834	TAXE FONCIERE	290 292 €	374 293 €	382 751 €	394 932 €	355 898 €
74833	TAXE PROFESSIONNELLE	339 388 €	308 222 €	272 623 €	228 624 €	159 815 €
<b>Total Allocations Compen.</b>		<b>1 305 734 €</b>	<b>1 365 774 €</b>	<b>1 359 624 €</b>	<b>1 324 096 €</b>	<b>1 236 433 €</b>
	évolution	-5%	5%	0%	-3%	-7%

Pour la collectivité bénéficiaire de la taxe, c'est une perte de recettes que l'État compense en versant des allocations. Cette ressource ne devrait pas évoluer favorablement sur 2010.

<b>Les 3 plus importantes Dotations</b>						
<b>Article</b>	<b>Libellés</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
7321	DOTATION CCGV	5 652 323 €	5 652 323 €	5 572 783 €	5 536 983 €	5 469 911 €
7351	TAXES SUR L'ELECTRICITE	432 050 €	432 602 €	399 321 €	489 420 €	476 412 €
7381	TAXES MUTAT.& PUB.FONC.	563 556 €	638 357 €	601 485 €	564 993 €	369 607 €
<b>Total</b>		<b>6 647 929 €</b>	<b>6 723 282 €</b>	<b>6 573 589 €</b>	<b>6 591 395 €</b>	<b>6 315 930 €</b>

Concernant le tableau ci-dessus, nous notons ici :

- Une érosion régulière de la dotation de compensation versée par la CCGV. Pour 2010, cette dotation devrait être de **5 335 764 €** soit -2% par rapport à 2008.

- Un important tassement des taxes liées aux opérations immobilières (-35%).

## La Dotation Globale de Fonctionnement

<i>La DGF</i>						
Article	Libellés	2005	2006	2007	2008	2009
7411	DOTATION FORFAITAIRE	4 209 440 €	4 271 968 €	4 330 073 €	4 385 220 €	4 429 434 €
7412 3	DOTATION SOLIDARITE URB.	579 983 €	608 982 €	639 431 €	649 662 €	662 655 €
7412 7	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATIO	347 260 €	418 472 €	419 096 €	410 410 €	406 061 €
<i>Total DGF</i>		<i>5 136</i> <i>683 €</i>	<i>5 299</i> <i>422 €</i>	<i>5 388</i> <i>600 €</i>	<i>5 445</i> <i>292 €</i>	<i>5 498</i> <i>150 €</i>
évolution			3%	2%	1%	1%

Pour la **dotation forfaitaire**, son montant devrait être de **4 390 182 €** pour 2010. Pour la première fois, depuis sa création, cette dotation sera budgétée en repli (**-0.9%**).

Bases	2005	2006	2007	2008	2009
73 - IMPOTS ET TAXES	18 853 558 €	19 518 016 €	19 982 914 €	20 656 723 €	21 205 143 €
74 - DOTATION ET PARTICIPATIONS	7 703 635 €	7 699 440 €	7 659 109 €	7 449 028 €	7 482 037 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	377 121 €	375 489 €	302 484 €	351 581 €	126 083 €
70 - PRODUITS DE GESTION	952 491 €	831 348 €	853 656 €	796 202 €	846 256 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	295 338 €	74 059 €	101 025 €	235 767 €	135 678 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	3 287 €	8 075 €	41 €	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	767 598 €	556 844 €	426 391 €	530 648 €	156 206 €
<b>TOTAL RRF</b>	<b>28 953</b> <b>028 €</b>	<b>29 063</b> <b>271 €</b>	<b>29 325</b> <b>621 €</b>	<b>30 019</b> <b>950 €</b>	<b>29 951</b> <b>403 €</b>
Evolution	2%	0%	1%	2%	0%

Si l'on considère l'ensemble des recettes de fonctionnement, le montant total de ces dernières s'est stabilisé en 2009. Cependant, ce total devrait être revu à la baisse en 2010 compte tenu de la réduction annoncée des participations de l'Etat, et du marché de l'immobilier qui peine à redémarrer.

## Les Cessions

Concernant les ventes de biens communaux, on constate également un important tassement.

Cessions						
Article	Libellés	2005	2006	2007	2008	2009
775	PRODUITS DES CESSIONS	323 789 €	382 717 €	305 995 €	216 802 €	4 445 €

## Epargne et Dette

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>TOTAL DES RRF</b>	<b>28 953</b> 028 €	<b>29 063</b> 271 €	<b>29 325</b> 621 €	<b>30 019</b> 950 €	<b>29 951</b> 403 €
<b>TOTAL DES DRF</b>	<b>25 546</b> 758 €	<b>25 108</b> 450 €	<b>26 552</b> 594 €	<b>27 707</b> 810 €	<b>27 351</b> 512 €
<b>Epargne Brute</b>	<b>3 406</b> 270 €	<b>3 954</b> 820 €	<b>2 773</b> 028 €	<b>2 312</b> 140 €	<b>2 599</b> 890 €
évolution		16%	-30%	-17%	12%
<b>Annuités en K - 1641 (2)</b>	<b>3 178</b> 802 €	<b>1 946</b> 953 €	<b>1 905</b> 225 €	<b>1 921</b> 441 €	<b>2 188</b> 906 €
<b>Epargne Nette (1)-(2)</b>	<b>227</b> 468 €	<b>2 007</b> 867 €	<b>867</b> 803 €	<b>390</b> 699 €	<b>410</b> 985 €
évolution		783%	-57%	-55%	5%
<b>Encours de la Dette</b>	<b>29 141</b> 955 €	<b>28 711</b> 210 €	<b>30 545</b> 985 €	<b>31 824</b> 544 €	<b>30 636</b> 375 €
<b>CAF (Brute rectifiée)</b>	<b>3 947</b> 475 €	<b>3 653</b> 047 €	<b>2 560</b> 866 €	<b>2 169</b> 809 €	<b>2 692</b> 517 €
<b>Années</b>	<b>7,38</b>	<b>7,86</b>	<b>11,93</b>	<b>14,67</b>	<b>11,38</b>

Grâce à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et malgré des ressources légèrement en baisse en 2009, notre Commune (par opposition à la majorité des autres collectivités) voit son Epargne Brute et Nette sensiblement augmenter (+12%).

La capacité de remboursement de la ville en nombre d'année, elle aussi s'améliore pour atteindre le niveau raisonnable de 11 ans.

La Dette						
Année	2005	2006	2007	2008	2009	Evol. 05-09
<b>Population INSEE</b>	<b>23 466</b>	<b>23 466</b>	<b>23 466</b>	<b>23 466</b>	<b>23 436</b>	<b>0%</b>
<b>Annuités en K - 1641</b>	<b>3</b> 178 802	<b>1</b> 946 953	<b>1</b> 905 225	<b>1</b> 921 441	<b>2</b> 188 906	<b>-31%</b>
<b>Intérêts des</b>	<b>97</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>25%</b>

<b>Emprunts</b>	<b>5 177</b>	<b>055 484</b>	<b>332 005</b>	<b>445 368</b>	<b>217 592</b>	
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>Annuité</b>	<b>153 979</b>	<b>002 437</b>	<b>237 230</b>	<b>366 809</b>	<b>406 497</b>	<b>-18%</b>
<b>Annuité par Habitant</b>	<b>177 €</b>	<b>128 €</b>	<b>138 €</b>	<b>143 €</b>	<b>145 €</b>	<b>-18%</b>
<b>Annuité/RRF</b>	<b>14%</b>	<b>10%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	
<b>Capital Restant Du</b>	<b>29 141 955</b>	<b>28 711 210</b>	<b>30 545 985</b>	<b>31 824 544</b>	<b>30 636 375</b>	<b>5%</b>
<b>Encours / Habitant</b>	<b>1 242 €</b>	<b>1 224 €</b>	<b>1 302 €</b>	<b>1 356 €</b>	<b>1 307 €</b>	<b>5%</b>
<b>Encours Dette/RRF</b>	<b>101%</b>	<b>99%</b>	<b>104%</b>	<b>106%</b>	<b>102%</b>	

L'encours de la dette tend à retrouver le niveau de 2007, légèrement au dessus de la strate (1111€)

L'augmentation des dépenses de fonctionnement et la moindre évolution des recettes de fonctionnement conduisent mécaniquement à une baisse notable de l'épargne.

Dans cette logique, notre situation ne devrait pas s'améliorer en 2010 compte tenu des prévisions inquiétantes émanant du déficit record des comptes publics et donc de la faible évolution programmée des dotations de l'État aux collectivités locales.

## La Section d'Investissement

### Les Recettes

<b>Recettes d'Investissement</b>					
<b>Libellés</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>FCTVA</b>	592 827 €	885 163 €	858 231 €	1 553 565 €	904 465 €
<b>Taxe Locale d'Equipement (TLE)</b>	198 910 €	119 799 €	148 317 €	136 222 €	121 822 €
<b>Total 10 hors 1068 ( Excé de Fonc)</b>	791 737 €	1 004 962 €	1 006 548 €	1 689 787 €	1 026 287 €
<b>Concours Extérieurs</b>	771 011 €	2 583 658 €	1 688 685 €	517 667 €	289 394 €
<b>Emprunts signés dans l'année</b>	6 300 000 €	1 500 000 €	3 756 208 €	3 200 000 €	1 000 000 €
<b>TOTAL RRI hors Excéd. de Fonct.</b>	<b>7 862 748 €</b>	<b>5 088 620 €</b>	<b>6 451 440 €</b>	<b>5 407 454 €</b>	<b>2 315 681 €</b>
<b>EXCEDENTS DE FONCT. (1068)</b>	<b>3 165 901 €</b>	<b>2 877 321 €</b>	<b>3 434 827 €</b>	<b>1 338 126 €</b>	<b>1 942 315 €</b>
<b>TOTAL RRI</b>	<b>11 028 649 €</b>	<b>7 965 941 €</b>	<b>9 886 267 €</b>	<b>6 745 581 €</b>	<b>4 257 996 €</b>

## Le FCTVA

LE FCTVA fluctue d'une année sur l'autre car il dépend des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année N-2. Ainsi, après une très belle année 2008, du fait du niveau d'investissement réalisé en 2006, le FCTVA baissera en 2010 : il est à ce jour estimé à 700 000€ (contre 904 465 € pour 2009)

## La Section d'Investissement

### Les Dépenses

Dépenses d'Investissement					
Libellés	2005	2006	2007	2008	2009
Subventions d'Equipement versées - 204	- €	- €	30 000 €	6 740 €	134 221 €
Subventions d'Investissement	74 891 €	- €	- €	- €	53 188 €
Dépôts et Cautionnements	- €	606 €	- €	- €	1 780 €
<b>TOTAL IMMO FINANCIERES 204, 10, 13 et 27</b>	<b>74 891 €</b>	<b>606 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>6 740 €</b>	<b>189 189 €</b>
Immo Incorporelles (Frais d'études,..) - 20	331 610 €	356 599 €	242 604 €	153 317 €	158 107 €
Immo Corp (Terrain, Bâtiments,..) - 21	1 779 141 €	4 534 079 €	1 487 696 €	1 959 418 €	1 703 205 €
IMMO en Cours - 23	4 470 821 €	8 400 604 €	4 461 066 €	2 367 172 €	1 751 663 €
<b>TOTAL IMMO (hors 281578)</b>	<b>6 581 572 €</b>	<b>13 291 282 €</b>	<b>6 191 366 €</b>	<b>4 479 907 €</b>	<b>3 612 975 €</b>
Rmbt Capital de la Dette (1641)	3 163 213 €	1 930 745 €	1 905 225 €	1 921 441 €	2 188 906 €
<b>TOTAL RRI</b>	<b>9 819 676 €</b>	<b>15 222 633 €</b>	<b>8 126 591 €</b>	<b>6 408 088 €</b>	<b>5 991 069 €</b>
évolution		55%	-47%	-21%	-7%

Pour les subventions d'équipements versées, l'augmentation 2009 correspond à notre participation au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement.

Pour les subventions d'équipements, l'augmentation 2009 est du fait de Participation pour Voirie et Réseaux.

## Le remboursement du capital de la dette

Depuis 2006, le montant du capital remboursé reste sur des niveaux équivalents soit environ 2 000 000 €/an

## Les travaux et équipements prévus en 2010

En 2010, outre le maintien du niveau d'entretien (entretien courant et gros entretien) du patrimoine de la commune, les investissements au titre des programmes nouveaux pour un montant de 3 757 509 € seront les suivants :

- Travaux de voirie .....	2 275 133 €
- Aménagement du Bâtiment Archives .....	375 000 €
- Poursuite de l'OPAHRU .....	340 000 €
n° 13 – suite -	
- Travaux Eglises Pénitents et Bout du Pont .....	335 000 €
- Travaux en faveur des énergies renouvelables (CTM, ...) .....	125 000 €
- Stand de Tir.....	101 676 €
- Câblage informatique des bâtiments communaux.....	90 000 €
- Gymnase Descartes .....	65 700 €
- Accessibilité Handicapé .....	50 000 €

Conclusion :

---

La crise se poursuit et pour autant, nous ne sommes toujours pas satisfaits des réponses actuelles données par l'État.

Plus encore, au niveau des territoires en général et des villes moyennes en particulier, nous craignons les effets durables de la crise et son lot de fermetures d'entreprises, de pertes d'emplois et d'appauvrissement.

Par ailleurs, nous essayons tant bien que mal de nous adapter aux nombreuses réformes en cours. La plus insidieuse d'entre elles, la **révision générale des politiques publiques**, est désormais visible et mesurable sur le territoire. Ses effets se font sentir par les fermetures directes et indirectes qu'elle engendre et les transferts de compétences de l'État vers les collectivités non compensés.

Bien sûr, il y a la réforme de la **taxe professionnelle** dont les mécanismes de compensation restent flous, les collectivités n'ayant aucune visibilité sur leurs évolutions.

Au niveau de la commune, en 2010, la pression fiscale sera identique à celle de 2009 -à tout le moins pour ce qui relève des décisions communales-, et les finances communales maîtrisées. En effet, le principe de non augmentation de la dette est vérifié, comme chaque année en moyenne depuis 2001.

L'évolution et l'optimisation de chaque dépense restera une préoccupation de chaque instant à travers une section d'investissement, qui malgré la conjoncture sera en légère progression par rapport à 2009, et une section de fonctionnement stable.

Le respect de notre programme d'investissement et de services à la population sera assuré avec la garantie de tenir les engagements pris.

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010.**

**Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIÈRES ANNÉE 2009  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995, disposant que le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice écoulé.

VU l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales résultant de la loi n° 96 142 du 21 Février 1996.

**Considérant** que les acquisitions et cessions prises en compte sont celles qui ont été signées pendant l'année civile 2009 et ci-après énumérées.

Après avoir délibéré,  
 Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
 Décide,

**ARTICLE UNIQUE** : d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2009.

***Les cessions à titre gratuit faites au profit de la Commune :***

Tiers	Adresse du bien	Références	Surf. en m <sup>2</sup>	Montant	Nature
ALBASI	Rue Berlioz-Bara	EM 490	54	Gratuit	Voirie
NADAL	Rue Berlioz-Bara	EM 488	69	Gratuit	Voirie
ANSQUER/DELVIT ET MONTEIL	Parasol	KY 166, KY 167, 168	126	Gratuit	Voirie
LASSORT	Avenue JC Cayrel	LL 3	1486	Gratuit	Talus
GIDEL	Rue des Jardins	EO 479 n° 14 – suite -	33	Gratuit	Voirie
DESCROSSES LOMBARD	Rue Debussy	EK 368	27	Gratuit	Voirie
TRANCHARD FRAYSSINET	Rue des Jardins	EO 480	4	Gratuit	Voirie
SCI ILLIADE	Rue des Fontanelles	LA 279	38	Gratuit	Voirie
BOUYSSONNIE	Pech Pujot	LP 92	131	Gratuit	Voirie
SCI CHECK POINT	Glady	EL 447	48	Gratuit	Voirie

***Les cessions faites par la Commune à titre onéreux :***

Tiers	Adresse du bien	Références	Surf. en m <sup>2</sup>	Montant	Nature
VAN SNICK -	Parasol	KY 225	51	637,50 €	Terrain
Total.....				637,50 €	

***Les achats faits par la commune à titre onéreux***

Tiers	Adresse du bien	Références	Surf. en m <sup>2</sup>	Montant	Nature
Lotissement DACHARY	Rue des Cités Unies	HV 276	6072	-20 000 €	Voirie
BUGUET	Parasol	ER 123	100	1,00 €	Voirie
CILIOPEE HABITAT	Rue de Sarrette	HT 358	1632	1,00 €	Voirie
HABITALYS	Rue Dorée	EX 725	378	1,00 €	Voirie
ASSO.SYNDICALE VIREBEAU	Rue E. Michelet	DV 139	3634	15,00 €	Voirie
GALINO	Rue de Romas	LB 154	454	15,00 €	Voirie
POUMAREDE	Rue Mal Joffre	ES 137	976	15,00 €	Voirie
GALINO	Rue de Raouly	LB 156	1294	15,00 €	Voirie
SARL RESSIGUE HAUT	Ressigue Haut	KM 88, KM 91, KM 118	8327	15,00 €	Voirie
SARL RESSIGUE HAUT(2)	Ressigue Haut	KM 92, KM 90	1070	15,00 €	Voirie
BEZELGUES	Imp. Churchill	EP 345, EP 348	729	150,00 €	Voirie
DEJOS	Sainte Radegonde	n° 14 – suite - AW 269	57	798,00 €	Voirie
Réaménagement de Carrefour LAUBUGE	Guillement	KS 71	83	830,00 €	Voirie
EXPOSITO	Guillement	KS 68	99	990,00 €	Voirie
KUHN	Guillement	KS 72, KR 51	346	3460,00 €	Voirie
CTS BOULLE	Avenue d'Agen	DY 15	2986	115 000,00 €	Voirie
Total.....				101 321,00 €	

***Les échanges avec soulte***

Tiers	Adresse du bien	Références	Surf. en m <sup>2</sup>	Montant	Nature
MERLAND WEISSER vend à Cne	Rue G. Tallet	EZ 293	1	10,00 €	Jardin

Commune vend à MERLAND WEISSER	Rue G. Tallet	EZ 295	62	620,00 €	D. Public
LAMONTAGNE vend à Cne	Parasol	KY 223	10	125,00 €	Jardin
Commune vend à LAMONTAGNE	Parasol	KY 224	163	2037,00 €	D. Public
<b>Total.....</b>				<b>2522,00 €</b>	

**Objet : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A LA SOCIETE LE RADAIL RICHARD ET CIE - RUE FRANCOIS ARAGO.**

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la cession faite par la Société LE RADAIL RICHARD ET CIE ou ses associés des parcelles cadastrées sous les numéros 123 de la section EH pour 24m<sup>2</sup> et 96 de la section EH pour 19m<sup>2</sup> moyennant le prix de QUINZE EUROS (15 €)

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint au maire à signer, s'il y a lieu, l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux prix, frais et autres sera prélevée sur le budget en cours.

ARTICLE 5 : de classer dans le domaine public, les parcelles cadastrées sous les numéros 123 de la section EH pour 24m<sup>2</sup> et 96 de la section EH pour 19 m<sup>2</sup>.

**Objet : ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE PROPRIÉTÉ APPARTENANT A M. REYES – 33 RUE MONPLAISIR**

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter la cession gratuite faite par la M. Reyes de la parcelle cadastrée sous le numéro 438 de la section HR pour une superficie de 3 m<sup>2</sup> pour l'élargissement de la rue Monplaisir.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet,

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet,

ARTICLE 4 : de dire que la dépense relative aux frais d'enregistrement de l'acte sera prélevée sur le budget en cours.

ARTICLE 5 : de classer dans le domaine public, la parcelle cadastrée sous le numéro 438 de la section HR pour 3m<sup>2</sup>.

OBJET : CESSION ET LOCATION DE parties d'espace vert au profit de LA SCI ULYSSE QUARTIER DE PARASOL.

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : de désaffecter une partie de domaine public identifié sous le numéro 227 de la section KY pour une superficie de 159 m<sup>2</sup>.

ARTICLE 2 : d'accepter de louer la partie située sur le côté de la propriété d'une superficie approximative de 140 m<sup>2</sup> au prix annuel de 170 €.

ARTICLE 3 : d'accepter de céder à la SCI Ulysse la parcelle référencée KY 227 d'une superficie de 159 m<sup>2</sup> moyennant un prix de 1 987,50 € auquel s'ajoute 50 € pour la participation aux frais d'enquête publique ce qui porte le montant total à 2 037,50 €.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes authentiques ou recevoir les actes administratifs correspondants et toutes les pièces utiles à cet effet.

ARTICLE 4 : d'autoriser Monsieur CASSANY, premier adjoint à signer les actes administratifs correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

ARTICLE 5 : de dire que la recette sera affectée sur le budget en cours.

**Objet : CRÉATION DE SERVITUDES AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC HABITALYS SUR UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE PUJOLS.**

**Considérant** que la parcelle devant accueillir la servitude est à ce jour propriété du conseil général de Lot-et-Garonne mais doit être prochainement cédée à l'Office Public Habitalys, la Ville de Villeneuve-sur-Lot interviendra à l'acte pour faire reconnaître cette servitude au profit du nouvel acquéreur.

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : de consentir une servitude de passage de canalisation au Département de Lot-et-Garonne, propriétaire (en cours de cession à l'Office Public Habitalys) de la parcelle n°111 de la section AR située sur la ville de Pujols.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à l'acte authentique ou administratif entre le Conseil Général et l'Office Public Habitalys qui formalisera la vente et la présente servitude.

**Objet : FOURRIÈRE AUTOMOBILE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Considérant** que le délégataire devra assurer l'enlèvement, le transport, le gardiennage, la restitution ou la remise à la destruction ou à la vente au Service des Domaines, de tout véhicule dont la mise en fourrière aura été prescrite par autorité du Maire, par le Responsable de la Police Municipale ou par les officiers de Police Judiciaire territorialement compétents en vertu des dispositions des articles L.325-1 à L.325-12 et des articles R.325-1 et suivants du Code de la Route ;

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'approuver le choix d'une gestion déléguée du service public de la fourrière automobile,

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions pour satisfaire à l'exigence de publicité telle qu'elle résulte de l'article L.1411-12 du CGCT pour lancer cet appel à concurrence.

**Objet : MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES - CESSIION D'ACTIVITÉ - TRANSFERT À LA SOCIÉTÉ CHRIS TRAITEUR DU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ LOUBRADOU TRAITEUR**

**Considérant** que la société LOUBRADOU TRAITEUR a cédé son activité à la société CHRIS TRAITEUR ;

**Considérant** que la collectivité doit donner son agrément au transfert du marché public passé par la Ville, de la société LOUBRADOU TRAITEUR à la société CHRIS TRAITEUR ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir un avenant ayant pour objet d'agréer et de formaliser le transfert du marché public ;

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34

Décide,

ARTICLE 1 : de donner l'agrément de la commune pour le transfert du marché public de fourniture de denrées alimentaires (Lot n° 27 – produits alimentaires festifs), de la société LOUBRADOU TRAITEUR à la société CHRIS TRAITEUR, suite à la cession d'activité

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation de l'avenant à intervenir

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS VILLENEUVOIS (U.C.A.V.)**

**Considérant** que le Marché de Noël 2009 organisé par l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois a contribué à l'animation, la promotion de la Bastide et à l'attractivité du commerce durant la période de Noël,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association pour faire face aux frais supplémentaires générés par l'organisation de la manifestation et notamment ceux concernant la décoration de la place Lafayette, par un tapis lumineux

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34

Décide,

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention de mille trois cents euros (1 300 €) à l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois, afin de couvrir une partie des frais générés par la décoration lumineuse installée place Lafayette durant le marché de Noël 2009,

Article 2 : de dire que la dépense résultant sera prélevée sur le budget de la Commune.

**Objet : ADHESION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES (FDGDON 47)**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34

Décide,

ARTICLE 1 : d'accepter l'adhésion annuelle de la commune à la FDGDON 47 et de désigner Madame DUBOIS, conseillère municipale, en tant que déléguée.

ARTICLE 2 : la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON 47) agréée par les Services de la Protection des Végétaux Aquitaine (SRPV Aquitaine), référents, sera chargée du suivi du traitement des organismes nuisibles et de réguler les populations de nuisibles (ragondin, rat musqué, etc...),

ARTICLE 3 : de dire qu'après chaque Assemblée générale, le FDGDON 47 devra rendre compte au Maire des activités de l'année écoulée.

ARTICLE 4 : de dire que la dépense sera imputée au budget communal

**Objet : CREATION ET EXPLOITATION D'UN CASIER DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX SUR LE SITE DE L'ALBIÉ- ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le rapport du commissaire enquêteur;

**Considérant** que le Commissaire enquêteur émet un avis favorable à cette demande d'autorisation, avis assorti de plusieurs recommandations au maître d'ouvrage, à savoir :

*« - faire des prélèvements d'eau de la Lède à proximité immédiate de Centre d'Enfouissement Technique, ce qui le conduira à faire des analyses lui permettant de s'affranchir des incidences de l'environnement amont et aval de ce cours d'eau,*

*- veiller à contrôler l'incidence des composés organiques volatils lors des analyses de l'air pour ce qui concerne plus particulièrement les composants cancérigènes tels le benzène et le dichloroéthane entre autres,*

*- prévoir une périodicité de recouvrement des déchets (qui peut fluctuer selon les saisons) afin de réduire de façon sensible les mauvaises odeurs mais également pour prévenir l'envol des plastiques et autres matières légères, et diminuer l'attraction de nombreux oiseaux qui envahissent les alentours. »*

**Considérant** que le conseil municipal de Villeneuve-sur-Lot est appelé à émettre un avis sur cette demande,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34

Décide,

ARTICLE UNIQUE : d'émettre, après débat et en tenant compte des recommandations du commissaire enquêteur, un avis favorable sur la demande présentée dans le cadre de l'enquête publique visant à augmenter la capacité totale de stockage de déchets non dangereux par la création d'un nouveau casier ainsi que la durée d'exploitation au lieu-dit l'ALBIE commune de MONFLANQUIN

**Objet : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE.**

**Considérant** que la dernière actualisation du tableau de classement de la voirie date du 1er Janvier 1973 et que le nouveau tableau de classement prend en compte les voies communales à caractère de Chemin, à caractère de Rue, et à caractère de Place Publique.

**Considérant** que l'évolution de la voirie, au point de vue urbanisme sur la commune, nécessite la création d'un nouveau document permettant une ré-actualisation du linéaire et l'élaboration d'un plan d'entretien.

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser le Maire à lancer une procédure d'enquête publique sur le nouveau tableau de classement de la voirie communale.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces prescrites à l'enquête publique.

**Objet : AMÉNAGEMENT BOULEVARD GEORGES LEYGUES (D242)**

**Considérant que :**

- Les travaux d'aménagement du Boulevard Georges Leygues (D242), tronçon compris entre le Cours Victor Hugo et le théâtre font l'objet du régime des subventions accordées par le Conseil Général, au vu du programme correspondant aux travaux « départementaux » transmis par le Département,
- Les travaux ont consisté en la réalisation de bordures de trottoirs et de parking pour un coût de 7999,07 € HT à la charge de la commune , en la réalisation d'une couche de roulement pour un montant de 20771,67 € HT, servant de calcul pour la participation financière du Département.
- Le montant total de cette opération s'élève à 28 755,12 € HT

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'approuver la participation financière du Département pour un montant de 21 000 € HT.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante entre la Commune de Villeneuve Sur Lot et le Département du Lot et Garonne,

ARTICLE 3 : d'affecter cette somme en recette au budget de la commune

**Objet : MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS - CONVENTION**

Considérant qu'un projet de convention entre la Ville de Villeneuve et son CCAS définit les conditions de mutualisation des services ressources humaines et a pour but de fixer les dispositions générales régissant les modalités des concours et les moyens apportés par la Ville pour participer au fonctionnement du CCAS.

Après avoir délibéré,  
Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'approuver la convention de mutualisation des services des ressources humaines entre la commune de Villeneuve-sur-Lot et le Centre Communal d'Action Sociale.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention qui sera annexée à la présente délibération.

**Objet : SUBVENTION ORDINAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB VALLÉE DU LOT**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer à l'association **Foot Ball Club Vallée du Lot** la subvention ordinaire 2010 d'un montant de 28 000 € en application de la convention d'objectifs

ARTICLE 2 : de prendre acte qu'une avance de 10 000 € sur la subvention ordinaire 2010 a été accordée à ladite association.

ARTICLE 3 : d'imputer la dépense restante au budget de la commune

**Objet : SUBVENTION ORDINAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PING PONG CLUB VILLENEUVOIS**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer à l'association Ping Pong Club Villeneuvois une subvention ordinaire 2010 d'un montant de 33 000 € en application de la convention d'objectifs

ARTICLE 2 : de prendre acte qu'une avance de 10 000 € sur la subvention ordinaire 2010 a été accordée à ladite association.

ARTICLE 3 : d'imputer la dépense au budget de la commune

**Objet : SUBVENTION ORDINAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VILLENEUVE XIII RUGBY LEAGUE**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer à l'association **Villeneuve XIII Rugby League** une subvention ordinaire 2010 d'un montant de 66 000 € en application de la convention d'objectifs.

ARTICLE 2 : de prendre acte qu'une avance de 20 000 € sur la subvention ordinaire 2010 a été accordée à cette association

ARTICLE 3 : d'imputer la dépense au budget de la commune

**Objet : SUBVENTION ORDINAIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « VILLENEUVE JUMPING**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer à l'association « Villeneuve jumping » une subvention ordinaire 2010 d'un montant de 35 500 €, en application de la convention d'objectifs.

ARTICLE 2 : d'imputer cette dépense au budget de la commune

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AVIRON VILLENEUVE « RAMES »**

**Considérant** nécessaire qu'une subvention exceptionnelle soit versée à la dite association pour faire

face aux frais engendrés par les travaux de la construction des vestiaires des filles dans le bâtiment de l'aviron,

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 000 € à l'association Aviron Villeneuve « Rames ».

ARTICLE 2 : d'imputer la dépense en résultant au budget de la commune.

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "HABITAT JEUNES DU VILLENEUVOIS"**

VU le courrier en date du 15 décembre 2009 par lequel M. TAILLARDAT, président de l'association, sollicite la participation de la Ville pour couvrir les charges inhérentes à la prolongation de sa mission.

**Considérant** que cette prolongation a entraîné un surcoût de l'étude du fait de charges supplémentaires

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'accorder une subvention exceptionnelle de deux mille cinq cents euros (2 500 €) à l'association "Habitat Jeunes du Villeneuvois" afin de couvrir une partie des frais supplémentaires générés par la prolongation de l'étude,

ARTICLE 2 : d'imputer la dépense sur le budget de la Commune

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « GENERATION CLAQUETTES »**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : de verser une subvention exceptionnelle de deux mille euros (2 000 €) à l'association Génération Claquettes afin de l'aider dans l'organisation du « Festival des qu'a ce pied », qui aura lieu les 17 et 18 juillet 2010.

**Article 2** : de dire que la dépense en résultant sera prélevée du budget de la commune sur la ligne 6574-025-65

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2010 À L'ASSOCIATION SAINT-ROCH-SAINT FIACRE**

Après avoir délibéré,

Nb de membres en exercice: 35- Présents: 30 -Suffrages exprimés : 34 - Pour : 34  
Décide,

ARTICLE 1 : d'allouer à l'association Saint-Roch-Saint-Fiacre une avance sur la subvention 2010 d'un montant de 7 000 € (sept mille euros)

ARTICLE 2 : d'imputer la dépense correspondante au budget de la Commune : « ACTIONS CULTURELLES » sur le chapitre et article : 65/334/6574

La séance est levée à 19h20.

**Le secrétaire de séance**

**M. Ali Baffou**